

L'hon. M. LAPOINTE: Je crois que c'est absolument la même.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si mon honorable collègue peut me le garantir, je veux bien prendre sa parole.

L'hon. M. BUREAU: C'est la même chose.

L'hon. M. LAPOINTE: Peut-être vaut-il mieux réserver cet article. Le sous-ministre sera ici dans un instant.

(L'article est réservé.)

Sur l'article 4 (délimitation du port).

L'hon. M. BUREAU: Ceci concorde avec la carte.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 5 (commissaires).

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ici il y a apparemment un changement. Mon honorable collègue le ministre des Douanes (M. Bureau) nous a dit, je crois, que les commissaires ne recevaient pas d'appointements.

L'hon. M. BUREAU: Non.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mais d'après ce projet-ci, on se propose de leur en verser.

L'hon. M. BUREAU: Oui, avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il est dit expressément que le président et les commissaires pourront recevoir pour leurs services la rémunération qu'il plaira au Gouverneur en conseil de fixer et que cette rémunération sera prélevée sur les recettes du port. J'avais cru comprendre qu'il n'y aurait aucun changement à ce sujet; mais je m'aperçois qu'il y en a.

L'hon. M. BUREAU: Si mon honorable collègue a compris cela, pour moi je n'ai pas voulu créer cette impression. Le port de Trois-Rivières prend de plus en plus d'importance et son expansion exige, comme pour les ports de Québec et de Montréal, des administrateurs qui y consacreront tout leur temps. Il ne serait pas juste de leur demander de faire ce travail sans rémunération. J'ajouterai que le bill n'a aucun effet rétroactif et que cette disposition est insérée en vue de l'importance que vont prendre le port de Trois-Rivières et la région du Saint-Maurice qui se développe rapidement. Actuellement, l'installation est insuffisante pour le trafic qui s'y fait. Cette disposition permettra, quand la situation l'exigera, de rétribuer les commissaires dans la mesure qu'il plaira au Gouverneur en conseil de fixer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le bill n'a évidemment aucun effet rétroactif. Autre-

[L'hon. sir Henry Drayton.]

ment, quelqu'un pourrait peut-être dire que c'est pour aider les commissaires qu'on révoque.

L'hon. M. BUREAU: Soyez sûr que je ne les aiderai pas.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voici ce qui va se produire: les commissaires qui se sont bien acquittés de leurs fonctions et qui ont obtenu un bon résultat financier...

L'hon. M. BUREAU: N'insistez pas trop là-dessus.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne fais que répéter ce que disait l'honorable ministre il y a quelques instants. Il a déclaré...

L'hon. M. BUREAU: Qu'ils payaient les intérêts et l'amortissement, sauf pendant une certaine période au cours de la guerre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je croyais que tout avait bien marché ensuite. C'est déjà bien beau de ne pas s'endetter et de ne pas être à la charge du Gouvernement. Voilà ce qu'on fait les commissaires qui n'étaient pas rétribués.

L'hon. M. BUREAU: C'est ce qui se fait actuellement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il semble qu'une des raisons réelles du projet de loi est de payer les trois amis que mon honorable ami a placés pour moderniser la commission.

L'hon. M. BUREAU: D'abord les trois commissaires qui se trouvent là n'exigent pas d'argent. Ce sont des hommes fort habiles et je puis expliquer à mon honorable ami ce qu'ils sont. L'un d'eux est le directeur gérant de la "St. Maurice Lumber Company", compagnie subsidiaire de la compagnie internationale qui a des usines au Nouveau-Brunswick et aussi en Nouvelle-Ecosse, si je ne me trompe. Elle a aussi une usine à papier à Trois-Rivières et les honorables députés qui sont récemment venus à Trois-Rivières ont eu occasion de la visiter. C'est, je crois, la plus importante papeterie au nord de la frontière des Etats-Unis. Un autre de ces messieurs est quincaillier, et a fait d'heureuses affaires et le troisième est marchand de nouveautés en gros. Tous les trois peuvent vivre sans les honoraires d'un commissaire, mais si nous adoptons un projet de loi incorporant la commission nous devons prévoir le développement du port et je suis convaincu, ayant en l'idée le développement de la région de la Saint-Maurice, qu'avant bien des années le port de Trois-Rivières aura besoin d'un personnel d'ingénieurs et de fonctionnaires qui devront consacrer tout leur temps aux intérêts du port. Nous avons